

Groupe de travail
3 juin 2015

finances
Solidaires

Apprentis : Un leurre dangereux à bien des égards



10 juin 2015

Solidaires Finances a rappelé en propos introductif que par courrier en date du 22 mai 2015, elle avait interpellé le secrétaire général des ministères économiques et financiers sur le principe et sur la mise en œuvre de l'apprentissage dans les administrations financières. Lors de ce groupe de travail nous avons dénoncé ce dispositif qui répond principalement à la commande du chef de l'Etat et du Premier Ministre... et

...qui a pour but essentiel de tenter de masquer certaines réalités notamment en matière de chômage. Nous avons également exigé que certaines dispositions soient revues et ce dans l'intérêt des apprentis, des maîtres d'apprentissages, des services, des missions.



Nombre de recrutements pour les deux années à venir

	2015	dont apprentis en situation de handicap	2016	dont apprentis en situation de handicap
DGFIP	200	27	301	43
DGDDI	29	4	44	6
Adm. Centrale	14	2	21	4
INSEE	10	1	15	2
DGCCRF	5	1	8	1
Ecole des mines	2	0	3	0
DG Trésor	1	0	1	0
SCL	1	1	1	0
	262	35	394	56

Des approches directionnelles mesurées

Lors de ce 1er groupe de travail ministériel, les directions se sont exprimées. Nous avons alors constaté qu'aucun «cadrage» ministériel n'avait été organisé, toutes n'étaient pas au même niveau d'avancement dans la mise en oeuvre, ni même de définition de cette orientation présidentielle.

Ainsi, la DGDDI a notamment pris les devants dès le mois d'avril par l'envoi d'une information à son réseau. Elle exclut de fait les métiers de la surveillance et du contrôle du champ de l'apprentissage. Par contre, certains métiers (mécaniciens, labo avec la DGCCRF, ...) sont dans la cible. Pour la DGFIP, qui est la plus concernée en nombre par le dispositif avec plus de 200 contrats, l'information au réseau sera faite prochainement. D'ores et déjà, dans les documents préparatoires du CTR, cela concerne essentiellement l'informatique. Quant à l'administration centrale, le dispositif présenté s'inscrit dans la continuité d'une certaine pratique déjà mise en œuvre par le passé, notamment pour certains métiers (traducteurs, sténocopistes, etc...).

Liminaire

Par courrier en date du 22 mai 2015, nous avons interpellé le secrétaire général des ministères économique et financiers sur la déclinaison de la mise en œuvre de l'apprentissage dans nos administrations financières.

Dans ce courrier, nous l'interpellons sur l'articulation du dispositif ministériel avec les directions chargées de sa mise en application. En effet certaines directions ont déjà évoqué ce dispositif avec les organisations syndicales. Ainsi la DGFIP a présenté ses intentions en la matière lors du CTR du 28 mai 2015.

Nous revenons également sur le contenu des éléments transmis dans le cadre de ce groupe de travail, qui appellent de nombreuses questions sur :

- Le recrutement des apprentis,
- Les diplômés préparés et les métiers,
- Les personnels des finances prenant la fonction de maître d'apprentissage,
- Les dispositions prévues en matière de déontologie,
- Le devenir professionnel des apprentis,
- Le financement de ce dispositif, et les garanties permettant de mesurer qu'il ne se fera pas au détriment des recrutements et formations des agents des ministères financiers.

A ces questions titres, nous y avons adossé un grand nombre d'interrogations, comme l'association ou non du maître d'apprentissage au recrutement comme cela est prévu par la DGAFP, le choix des maîtres d'apprentissage, la prise en compte de la mission dans leur temps de travail, les perspectives offertes aux apprentis, la typologie des formations pouvant être adossées à des métiers de nos ministères, etc...

Dans sa réponse en date du 1^{er} juin, la DRH du secrétariat général apporte des explications sur la chronologie et l'articulation des discussions sur cette question, mais il n'apporte aucun élément explicatif complémentaire en réponse à nos questions, renvoyant le tout à ce groupe de travail.

Pour Solidaires Finances, cette réunion ne peut être une réunion alibi. Les déclinaisons avancées par les directions sont pour une grande part inquiétantes compte tenu de la précipitation qui guide la mise en œuvre de ce dispositif.

Par ailleurs, nous constatons de fortes différences «sémantiques» selon les interlocuteurs. Ainsi, le gouvernement, le Secrétariat général, mais également des responsables locaux parlent de recrutement d'apprentis alors que certains, comme le DGA de la DGFIP, préfèrent parler d'accueil, refusant la logique de recrutement. Analyse que nous partageons ! La notion de maître d'apprentissage doit être également clarifiée. Certaines directions l'assimilant à la notion de tutorat telle que nous la connaissons dans nos services qui accompagnent des agents en premières affectations.

Il n'en est rien. En effet, la mission de maître d'apprentissage nécessite un investissement et un accompagnement professionnel, personnel et humain incontestablement supérieur à celui attendu normalement d'un tuteur. Dès lors, les maîtres d'apprentissage doivent être volontaires et il est indispensable qu'ils bénéficient d'une formation spécifique organisée conjointement par le SG et par la direction de rattachement.

.../... suite en page 3

Un secrétariat général aux ordres du Palais !

L'apprentissage ne fait pas ... l'emploi d'aujourd'hui

Solidaires Finances a rappelé que la question de la formation et particulièrement des jeunes est essentielle, mais qu'elle ne peut être déconnectée d'une autre nécessité, celle de leur offrir des réels débouchés en terme d'emplois. C'est pourquoi, nous avons réaffirmé que les suppressions d'emplois, et les baisses de recrutements successives, qui fragilisent durablement et structurellement nos administrations financières sont antinomiques d'une lutte efficace contre le chômage et la précarisation de la jeunesse notamment.

Solidaires Finances a exigé l'arrêt des suppressions d'emplois, une relance des recrutements dans tous les secteurs de Bercy et l'appel immédiat et sans limite des listes complémentaires des concours C, B et A. Nous avons par ailleurs exigé que le secrétariat général fasse remonter toutes nos questions et revendications auprès des Ministres et de la DGAFP. L'administration s'y est engagée.

L'apprentissage pourquoi pas ?! la casse des statuts en aucun cas !

Solidaires Finances a exigé des garanties sur le fait que l'apprentissage ne viendra pas modifier les règles de recrutement opérantes de nos administrations. Nous avons plus particulièrement insisté sur la primauté des concours et refusé la création pour ce public d'un concours ou d'une nouvelle voie d'accès contractuelle spécifique.

Par contre, nous avons attiré l'attention du secrétariat général sur la nécessité d'accompagner les apprentis dans leur démarche de préparation aux concours de nos administrations, si tel est leur souhait. Le rôle et la place des classes préparatoires intégrées peuvent être revues à cette occasion.

Une politique d'apprentissage qui se paye sur le dos des agents !

Inacceptable !

Solidaires Finances a dénoncé les incidences de cette mesure sur la masse salariale des directions accueillant des apprentis. En effet, si les apprentis ne sont pas des agents recrutés mais des agents accueillis par l'administration le temps de leur formation, ils bénéficient à ce titre d'une rémunération qui varie selon l'âge, notamment, ou le niveau de diplôme préparé.

Leur rémunération sera assurée via un budget interministériel en 2015 et à compter de 2016 par les directions d'accueil à hauteur de 50 %. Après forte insistance de notre part, le Secrétariat Général a reconnu que la participation des directions au financement de cette charge nouvelle sera prélevée sur le titre 2 (dépenses de personnel). C'est inacceptable car cela affaiblit la masse salariale disponible.

Cela aura de fait des conséquences néfastes sur le niveau des recrutements (concours, pacte, recrutement handicap, etc...) ou sur le montant des rémunérations.

Le secrétariat général ne nous a pas rassuré sur ces points, se contentant de rappeler que les apprentis ne seront pas considérés comme faisant apport en terme d'effectif statutaire.

Modalités de rémunération des apprentis

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	- 18 ans	de 18 ans à - 21 ans	21 ans et +
1ère année	25% du SMIC	41 % du SMIC	53 % du SMIC
2e année	37 % du SMIC	49 % du SMIC	61 % du SMIC
3e année	53 % du SMIC	65 % du SMIC	78 % du SMIC

Dans les choix de recrutements force est de constater que certaines directions optent pour des apprentis «pointus et compétents». Le terme apprenti semble être l'obole qui permet ainsi d'avoir recours à une «main d'oeuvre qualifiée» en dessous du prix du marché..... et pour une durée déterminée.... le rêve libéral !

Un accueil qui flirte avec les logiques de vacances d'emplois

Solidaires Finances a demandé des explications sur les niveaux de qualification proposés au titre de l'apprentissage. Dans un premier temps, l'administration a précisé qu'elle excluait la possibilité de recruter des apprentis mineurs. Face à la réaction très vive de Solidaires Finances, elle laisse ouverte cette possibilité.

Des accueils de niveaux V et IV (CAP, BP, BAC) sont envisagés notamment pour des métiers d'exécution. Des accueils de niveau III et II (BTS, licence prof) sont prévus pour divers métiers alliant expertise et exécution, et pour le niveau I (master et ingénieur), ce sont des métiers nécessitant une «expertise certaine» qui sont dans la cible. Il est clair que certaines directions se sont emparées du dispositif pour tenter de combler tant bien que mal certaines vacances d'emplois. **Solidaires Finances a dénoncé très fermement cette approche et rappelé que l'apprentissage ne constitue en rien un recrutement mais un accompagnement professionnel** s'inscrivant dans un processus de formation gérés par les CFA notamment.

Maître d'apprentissage ... une mission sacrificielle !

Solidaires Finances a exigé que la mission des maîtres d'apprentissage soit pleinement reconnue.

- **Pas d'apprenti sans décharge d'activité !** Nous avons exigé, comme cela est précisé dans l'instruction de la DGAFP et dans les conclusions du rapport Richard, une prise en compte effective de cette charge dans le temps de travail.



.../... suite de la page 2

Cette mission particulière doit être prise en compte dans le temps de travail des maîtres d'apprentissage et ouvrir droit au bénéfice des dispositions prévues par décret n°2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation.

Dès lors, Il nous semble important que toutes les réponses à nos questions soient apportées en séance afin que la circulaire de cadrage ministérielle pour l'ensemble des directions générales et les circulaires et instructions directionnelles soient callées sur la base du mieux disant tant pour les futurs apprentis accueillis dans nos administrations que pour les maîtres d'apprentissages et l'ensemble des agents de nos administrations.

Le rapport au premier ministre de Jacky Richard est versé à la réflexion collective. Comment l'intégrons nous dans nos périmètres ministériels, sachant qu'il met en avant la nécessité de définir des orientations permettant de réunir les conditions d'un succès durable, mais nous pouvons en douter au vu des éléments qui nous sont soumis et des orientations retenues ?.

*C'est pourquoi **Solidaires Finances dénonce la mécanique retenue** quant à la répartition des apprentis entre les ministères et les directions. Cette mécanique mathématique est pour nous antinomique avec la philosophie d'un dispositif qui viserait réellement à offrir des accueils en apprentissage en phase avec les parcours professionnels proposés dans les CFA notamment.*

Solidaires Finances réaffirme que la question du devenir professionnel de la jeunesse est un enjeu majeur. *L'ambition affichée par le Président de la République, le gouvernement ne peut se limiter à des actions jouant à la marge sur les données statistiques des chiffres du chômage. Il faut mobiliser les administrations financières pour offrir de réelles perspectives d'emplois. Rappelons que nos services sont fragilisés par les vagues successives de suppressions d'emplois.*

*A côté de cela se rajoute également de nombreuses vacances d'emplois, pourtant budgétisés. **Pour Solidaires Finances, il faut, pour soutenir l'emploi des jeunes, notamment procéder à l'arrêt des suppressions d'emplois** dans nos secteurs, recruter sur certaines missions (contrôle, accueil du public, etc...) et procéder à l'appel de toutes les listes complémentaires des concours C, B et A. Nous dénonçons dès à présent toute diminution des volumes de recrutements (concours, promotion, recrutement handicap, pacte, ...) et des formations pour 2016 et au-delà en contrepartie des efforts budgétaires consentis par l'Etat pour développer l'accueil des apprentis.*

En conclusion nous attendons par ailleurs un réel bilan de la mise en œuvre dans nos administrations financières des emplois Pacte et des actions de soutien en matière de concours notamment au travers des CPI (classe préparatoire intégrée).

Ce dispositif doit faire l'objet d'un pilotage transparent, tant au niveau du Secrétariat Général que des directions. La mécanique d'accueil comme l'immersion et le quotidien des apprentis dans nos services doivent dès lors présenter toutes les garanties nécessaires et faire l'objet d'un suivi national soumis à l'examen des représentants des personnels.

Nous estimons que les objectifs individuels et collectifs doivent être diminués pour le maître d'apprentissage mais également pour le service dont il relève. Sur ce point, la réponse de l'administration a été claire et sans ambiguïté : «*la mission s'inscrit dans la charge normale de travail des futurs maîtres d'apprentissage, donc il ne peuvent prétendre à RIEN*». **Cette réponse constitue une réelle provocation en ces temps où les vacances d'emplois, les charges de travail démesurées, pèsent lourdement sur les conditions de vie au travail des agents.**

Solidaires Finances est très clair : dans le contexte actuel, aucun agent n'a intérêt à se porter volontaire s'il n'a pas en contrepartie une décharge d'activité calculée à proportion de cette nouvelle charge.

A défaut il se met en danger ainsi que le service dans lequel il travaille. Et il hypothèque également le bon déroulement du parcours d'apprentissage. Enfin, soyons clair, l'apprenti n'est pas un renfort d'effectif car, sauf exception, il a tout à apprendre et sa présence dans les services ne sera que ponctuelle compte tenu des formations dans les CFA notamment.

- Pas d'apprenti sans compensation indemnitaire !

Nous avons revendiqué l'attribution pour les maîtres d'apprentissage d'un régime indemnitaire spécifique afin de reconnaître la charge de travail supplémentaire et l'investissement. L'administration a très clairement annoncé qu'un tel dispositif n'était nullement prévu. Donc ce sera RIEN!



Solidaires Finances a dénoncé cette charge de travail supplémentaire pour laquelle aucune compensation indemnitaire est prévue !

C'est inacceptable ! Nous avons dès lors proposé que l'administration s'appuie sur les dispositions du décret n°2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents participants à titre accessoire à des actions de formation.

Nous estimons, en effet, que l'administration est en droit, sans négocier plus en avant avec la fonction publique et la direction du budget, d'ouvrir ce dispositif aux maîtres d'apprentissage. L'administration a pris note de notre demande sans pour autant la valider.

Dès lors, tant que cette mission ne sera pas reconnue, nul n'a intérêt à s'y porter candidat !

- Une maîtrise non assurée : Solidaires Finances a revendiqué que les maîtres d'apprentisages bénéficient d'une formation adaptée compte tenu des spécificités de cette mission. qui ne peut s'apparenter à la notion de tutorat ou de monitorat. Le secrétariat général a précisé que les agents volontaires qui seront retenus suivront une formation mise en place par les CFA. L'IGPDE a par ailleurs prévu la création d'un cursus de formation de deux jours, qui sera ouvert à tous les maîtres d'apprentissage.

Ces engagements ne sont pas encore clairs et nul n'a d'autant plus intérêt à se porter candidat s'il n'a pas la certitude qu'il sera formé et accompagné dans cette tâche bien spécifique.

- Et la carrière dans tout ça ? Solidaires Finances a revendiqué la prise en compte de cette mission dans le déroulement de carrière des agents. Sur ce point, l'administration confirme que cette mission sera intégrée dans le cadre de l'entretien professionnel. C'était le moins que l'on pouvait en attendre !

Pour Solidaires Finances, la précipitation qui entoure la mise en œuvre de ce dispositif et la répartition des publics bêtement mathématique frise l'amateurisme.

Pour répondre à la commande politique sur l'apprentissage, l'administration se transforme en apprenti sorcier et jongle en toute inconscience avec les conditions de vie au travail des agents et notamment des maîtres d'apprentissage mais également avec le devenir professionnel d'une jeunesse souvent désorientée par un monde du travail de plus en plus brutal et dual.

Solidaires Finances dénonce les modalités de mise en œuvre de l'apprentissage dans nos directions, dénonce l'absence de mesure d'accompagnement et réaffirme que nul n'a intérêt à s'inscrire dans ce dispositif tant que l'administration n'y mettra pas les moyens et les garanties nécessaires.

